

770

COMMISSION chargée de l'examen : 1° de la proposition de loi, ADOPTÉE PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, tendant à étendre le cas d'admission des demandes en cassation contre les décisions des juges de paix (N° 236, année 1915) ; 2° de la proposition de loi, ADOPTÉE PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, relative aux commis-greffiers des tribunaux de paix et de simple police. (N° 235, année 1915.)

(Nommée le 22 juillet 1915.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : Maurice COLIN.
- 2^o — BOIVIN-CHAMPEAUX. *Rapporteur.*
- 3^o — GABRIELLI.
- 4^o — LOUBET. *Secrétaire*
- 5^o — Guillaume POULLE.
- 6^o — LEMARIÉ. *Président*
- 7^o — CATALOGNE.
- 8^o — BRINDEAU.
- 9^o — Jean CODET.

00



4

Seance du 23 juillet 1915

Commission relative : 1° aux cas de
Cassation contre les décisions des
juges de Paix et 2° aux Comités
Greffiers des Tribunaux de Paix et
Simple Polu.

Président M. Demarrie

Secrétaire M. Loubet

M. Colis présente quelques observations
relatives à l'utilité de réorganiser
tout d'abord le Com. de Cassation
M. Demarrie. Changement de
de rapporteur le projet de loi
un rapport provisoire sera soumis
à la délibération de la Commission

Le Président
Demarrie

Le Secrétaire

Loubet

Seance du 30 juillet 1915

Président M. Demarrie

Secrétaire M. Loubet

M. Bowen Groupes

Donne lecture du rapport
relatif aux Commissions Supplémentaires des
tribunaux de Paris et de
simple valeur
Son rapport est accepté
par la Commission

Le Président
Renaud

Le Secrétaire
Loubet

Séance du 18 novembre 1915

Président M. Renaud

Secrétaire M. Loubet

Monsieur Bouris Champoux donne
lecture de son rapport relatif aux cas
de corruption contre les décisions des
juges de paix

Son rapport est accepté à l'unanimité
par la Commission

Le Président
Renaud

Le Secrétaire
Loubet

Séance du 18 mars 1916

Président M. Lemarié

Secrétaire M. Coubet

Projet de loi relatif aux Salaires
des Suppléants, Greffiers pendant la Guerre
M. Boire. Changement et
comme' raporter aux fins d'adaptation
du projet voté par la Chambre.

Le Président

Lemarié

Le Secrétaire

Coubet

Séance du 30 mars 1916

Président M. Lemarié

Secrétaire M. Coubet

Projet de loi relatif aux Salaires des
Suppléants, Greffiers pendant la Guerre.
M. Lemarié ~~donne~~ donne communication
des réclamos faits par les Comunes
Greffiers. Il veut à dire que les Comunes
Greffiers actuellement reçoivent $\frac{1}{2}$ Salaire de
Greffiers de Comunes Greffiers et ne remplacent
la somme il recevrait $\frac{1}{2}$ Salaire de
plus il en.

Le Président

Lemarié

Le Secrétaire

Coubet